



ATTESTATION D'INSCRIPTION

Je soussignée, Dao DERUY, Responsable du pôle appui aux ressortissants de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie, atteste par la présente que **Monsieur CASTELAIN Bruno**, gérant de la **SARL AQUABLUE**, exploitant sur la commune de **POYA**, est inscrit au Registre de l'Agriculture et de la Pêche sous le **numéro 1997-01859** depuis **le 30/05/2021**, sous le n° **RIDET 1 457 282.001** et est à jour des formalités de l'année 2021. La carte professionnelle agricole 2021 est valable jusqu'au 31 mars 2022.

Fait à Nouméa, le 25 janvier 2022.

La Responsable du pôle appui
aux ressortissants,

Po

Dao DERUY.



SITUATION AU REPERTOIRE RIDET A la date du mercredi 26 janvier 2022

AQUABLUE
BP 355
98870 BOURAIL

| | |
|-------------------------------------|--|
| Situation de l'entreprise | Immatriculée au Ridet le 16/01/2020 |
| Numéro RID | 1 457 282 |
| Désignation | AQUABLUE |
| Sigle, Nom commercial | |
| Forme juridique | Société par actions simplifiée |
| Situation de l'établissement | Immatriculé le 16/01/2020, déclaré actif au 20/12/2019 |
| Numéro RIDET | 1 457 282.001 |
| Enseigne | AQUAWA |
| Adresse | Lot 11 Lotissement rural de Ouaneco Poya |
| Activité principale exercée (APE) | ELEVAGE DE CREVETTES |
| Code APE | 03.21Z <i>Aquaculture en mer</i> |
| Activités secondaires éventuelles | •Holding, prise de participation •Culture de produits de la terre |

IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.
En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).

Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'Isee, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.

Secrétariat général du gouvernement

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

Lot 37 - Lotissement KSI - Ziza - Païta
BP M2 - 98 849 Nouméa
Tél. : (687) 24 37 45
Fax : (687) 25 11 12
Mel: davar.sivap@gouv.nc
Web: www.davar@gouv.nc

N° CS21 - 3320

2021-DAVAR-SIVAP-68001

Affaire suivie par : AMANDA-LEONE SELEFEN

Nouméa, le 18 août 2021

Objet : Délivrance de l'Attestation de Déclaration N° AD-27-33

P.J.(1) : Fiche de statut.

BASES REGLEMENTAIRES :

Délibération modifiée n°155 du 29 décembre 1998 relative à la salubrité des denrées alimentaires.

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu transmettre au SIVAP le formulaire de déclaration d'activité défini à l'article 3 de la délibération modifiée n° 155 du 29 décembre 1998 relative à la salubrité des denrées alimentaires.

Une Attestation de Déclaration est délivrée à votre établissement pour l' (les) activité (s) mentionnée(s) sur la fiche de statut ci-jointe.

Les agents du SIVAP restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

M. CASTELAIN BRUNO
AQUABLUE SAS
BP 355
98870 BOURAIL

**Le Chef du Service d'inspection
vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire.**

Frédéric GIMAT

Secrétariat général du gouvernement

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

Lot 37 - Lotissement KSI - Ziza - Païta

BP M2 - 98 849 Nouméa

Tél. : (687) 24 37 45

Fax : (687) 25 11 12

Mel: davar.sivap@gouv.nc

Web: www.davar@gouv.nc

N° CS21 - 3320

2021-DAVAR-SIVAP-68001

Nouméa, le 18 août 2021

Affaire suivie par : AMANDA-LEONE SELEFEN

Fiche du statut officiel des activités exercées dans votre établissement

AGREMENT D'HYGIENE (AH) N° AH-27-33

Activité(s) concernée(s)

- AQUACULTURE MARINE

NB 1 : Cette fiche est le document officiel qui précise notamment le type des autorisations d'exercice qui vous sont délivrées ainsi que leur numéro respectif. Ces autorisations sont délivrées par le gouvernement de la Nouvelle Calédonie en fonction des résultats de la visite d'inspection réalisée par le SIVAP et seront publiées au J.O.N.C..

NB 2 : Pour les établissements soumis à l'Agrément d'Hygiène, la marque d'hygiène doit être apposée sur les étiquettes, les conditionnements, les emballages ou les documents commerciaux des produits.

NB 3 : Pour les établissements soumis à l'Agrément d'Hygiène Simplifié, le numéro d'agrément doit être apposé sur les étiquettes, les conditionnements, les emballages ou les documents commerciaux des produits.

NB 4 : Une autorisation peut être retirée à tout moment suite à la constatation d'infractions.

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

M. CASTELAIN BRUNO
AQUABLUE SAS
BP 355
98870 BOURAIL

Le Chef du Service d'inspection
vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire.

Frédéric GIMAT